

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.12.2024 Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 03.12.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **Magic Power Wipes**

· Identification chimique: 50134-XXX

· UFI: KF10-604S-9009-XMPQ

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Fonction technique Agent de nettoyage

· Emploi de la substance / de la préparation

Décapant de Graffiti

Nettoyage de surface

Serviettes Wet Wipes pour le nettoyage des surfaces

· Utilisations déconseillées

Toutes les applications autres qu'énumérées sous « application de la préparation » sont déconseillées sans avoir consulté le fournisseur au préalable.

Ne pas utiliser comme serviette pour le nettoyage des mains.

Ne pas appliquer sur des surfaces en polycarbonate / plexiglas. attention sur certaines surfaces en plastique. des tests sur la compatibilité des matériaux sont conseillés avant utilisation

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

ZVG

Zellstoff-Verarbeitung AG

Fenchackerweg 2-4

CH-4704 Niederbipp

Tel.: +41 (0)62396 44 77

www.zvg.ch

· Service chargé des renseignements :

info@eco-nederland.com

Tel. ZVG-CH: +41(0)62 396 44 77

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements pendant les heures d'ouverture: +31(0)454007468 / +31(0)0454007479 / +32(0)89779282 / +32(0)89779276

Numéro de téléphone d'urgence national (Tox-Zentrum Zürich): 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.12.2024 Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 03.12.2024

Nom du produit Magic Power Wipes

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient Alcool benzylique. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de PBT / vPvB (à une concentration supérieure à $\geq 0,1\%$)

Ne contient pas de perturbateurs endocriniens (à une concentration supérieure à $\geq 0,1\%$)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Produit de nettoyage.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C $\geq 50\%$	10-<17,5%
CAS: 69011-36-5 Numéro CE: 931-138-8 Reg.nr.: polymer	Isotridecanol, ethoxylated (>5-20 EO) ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C $\geq 10\%$ Eye Irrit. 2; H319: 1 % $\leq C < 10\%$	2,5-<5,0%
CAS: 106-65-0 EINECS: 203-419-9	succinate de diméthyle ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2-<2,5%
CAS: 627-93-0 EINECS: 211-020-6	adipate de diméthyle ⚠ Eye Irrit. 2, H319	<2%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5	Alcool benzylique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	<1,0%
CAS: 52-51-7 EINECS: 200-143-0 Numéro index: 603-085-00-8	2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	<0,075%

Ingredients conform 89/542/EG

(agents conservateurs: CAS 52-51-7, Bronopol < 0,1%)

(agents conservateurs: Benzyl Alcohol CAS 100-51-6, Benzoic Acid CAS 65-85-0, Dehydroacetic Acid CAS 520-45-6)

agents de surface non ioniques, agents conservateurs, parfums

<5%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.12.2024 Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 03.12.2024

Nom du produit Magic Power Wipes

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

*	<p>RUBRIQUE 4: Premiers secours</p> <ul style="list-style-type: none"> · 4.1 Description des mesures de premiers secours · Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau. · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin. · après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin. · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles. · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.
*	<p>RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> · 5.1 Moyens d'extinction · Moyens d'extinction: Eau · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles. · 5.3 Conseils aux pompiers · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
*	<p>RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</p> <ul style="list-style-type: none"> · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire. · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Après avoir utilisé le chiffon de nettoyage humide, jetez-le à la poubelle et ne le jetez pas dans la nature. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). · 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
*	<p>RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage</p> <ul style="list-style-type: none"> · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités · Stockage : · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière. · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire · Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.12.2024 Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 03.12.2024

Nom du produit Magic Power Wipes

(suite de la page 3)

*	RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle						
	<ul style="list-style-type: none"> · 8.1 Paramètres de contrôle 						
	<ul style="list-style-type: none"> · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : 						
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10px; padding: 2px;">64-17-5 éthanol (10-<17,5%)</td> <td style="width: 90px; padding: 2px;">VLEP</td> <td style="width: 80px; padding: 2px;">Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td style="padding: 2px;">Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm</td> </tr> </table>	64-17-5 éthanol (10-<17,5%)	VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm			Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
64-17-5 éthanol (10-<17,5%)	VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm					
		Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm					
	<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires : 						
	<p>Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · 8.2 Contrôles de l'exposition 						
	<ul style="list-style-type: none"> · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7. 						
	<ul style="list-style-type: none"> · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle 						
	<ul style="list-style-type: none"> · Mesures générales de protection et d'hygiène : 						
	<p>Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.</p>						
	<p>Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.</p>						
	<p>Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.</p>						
	<p>Eviter tout contact avec les yeux</p>						
	<p>Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Protection respiratoire : 						
	<p>non nécessaire.</p>						
	<p>Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Protection des mains : 						
	<p>Gants de protection.</p>						
	<p>Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.</p>						
	<p>Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Matériau des gants 						
	<p>Caoutchouc nitrile</p>						
	<p>Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Temps de pénétration du matériau des gants 						
	<p>Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.</p>						
	<p>> 0,5 mm. / 240 min.</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement. 						
	<ul style="list-style-type: none"> · Protection du corps : Lors du remplissage, il est conseillé de porter des vêtements de protection. 						
*	RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques						
	<ul style="list-style-type: none"> · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles 						
	<ul style="list-style-type: none"> · Indications générales. 						
	<ul style="list-style-type: none"> · État physique 						
	<p>un chiffon imbibé de liquide</p>						
	<p>liquide</p>						
	<p>incolore</p>						
	<p>Liquide incolore dans les lingettes bleues</p>						
	<p>agréable</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Couleur : 						
	<p>Non déterminé.</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Odeur : 						
	<p>Non déterminé</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Seuil olfactif: 						
	<p>non déterminé</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Point de fusion : 						
	<p>>100 °C</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 						
	<p>Non applicable.</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Inflammabilité 						
	<p>3,5 Vol %</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · Limites inférieure et supérieure d'explosion 						
	<p>15 Vol %</p>						
	<ul style="list-style-type: none"> · inférieure : 						
	<ul style="list-style-type: none"> · supérieure : 						

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.12.2024 Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 03.12.2024

Nom du produit Magic Power Wipes

(suite de la page 4)

· Point d'éclair :	>65 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	4,5
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	la lotion elle-même est 100% soluble dans l'eau
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	59 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,98 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**

· **Aspect:**

· Forme :	liquide Liquide en chiffon imbibé
------------------	--------------------------------------

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

· **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Teneur en solvants :**

· **COV (CE)** 12,5 - 17,5 %

· **Modification d'état**

· **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.12.2024 Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 03.12.2024

Nom du produit Magic Power Wipes

(suite de la page 5)

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

64-17-5 éthanol		
Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20.000 mg/l (rat)
69011-36-5 Isotridecanol, ethoxylated (>5-20 EO)		
Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbies)
106-65-0 succinate de diméthyle		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbies)
100-51-6 Alcool benzyllique		
Oral	LD50	1.620 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rbt)
52-51-7 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol		
Oral	LD50	180 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.600 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :**

64-17-5 éthanol	
LC50/48h	8.140 mg/l (fish)
EC50/48h	>10.000 mg/l (daphnia)
69011-36-5 Isotridecanol, ethoxylated (>5-20 EO)	
LC50/96h	>10-100 mg/l (Brachydanio rerio)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.12.2024 Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 03.12.2024

Nom du produit Magic Power Wipes

(suite de la page 6)

EC50/48h	>10-100 mg/l (fish)
EC50/72h	>1-10 mg/l (daphnia)
	>1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
100-51-6 Alcool benzylque	
LC50/96h (statique)	460 mg/l (fish)
EC50/48h (statique)	230 mg/l (daphnia)
EC50/72h (statique)	700 mg/l (algae)
52-51-7 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol	
LC50/96h	41,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	1,4 mg/l (daphnia)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Jetez les lingettes à la poubelle après utilisation et éliminez les emballages plastiques conformément aux mesures gouvernementales d'élimination des emballages plastiques résiduels. Ne jetez pas les lingettes dans les toilettes après utilisation.
Le produit lui-même et le contenu de l'emballage ne doivent pas être jetés dans les égouts.
Les emballages contaminés seront éliminés conformément aux réglementations gouvernementales locales.
Les emballages en plastique vides et nettoyés peuvent être collectés et nettoyés conformément aux réglementations locales.
être éliminés.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	-

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.12.2024 Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 03.12.2024

Nom du produit Magic Power Wipes

(suite de la page 7)

· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ)	NON SOUMIS À L'ADR
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
 - **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
 - **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
 - **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS** (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
 - **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.
 - **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H400 Très毒ique pour les organismes aquatiques.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.12.2024 Numéro de version 43 (remplace la version 42)

Révision: 03.12.2024

Nom du produit Magic Power Wipes

(suite de la page 8)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :** info@eco-nederland.com

· **Contact :** info@eco-nederland.com

· **Numéro de la version précédente:** 42

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR